

De : LECOURT Patrick <Patrick.LECOURT@agglopolys.fr>
Envoyé : vendredi 27 juillet 2018 15:39
À : Audrey HAMELIN <audrey.hamelin@holdisgroup.fr>
Cc : BOURGUIGNEAU Denis <Denis.BOURGUIGNEAU@agglopolys.fr>
Objet : RE: Point tanche VII - APPRO SERVICE

Bonjour Madame Hamelin,

Agglopolys a la compétence assainissement eaux usées sur l'ensemble du territoire, et la compétence eaux pluviales sur les zones d'activité d'intérêt communautaire dont dépend la ZA Euro Val de Loire de Fossé.

Par conséquent, Agglopolys est compétente en ce qui concerne le raccordement des eaux pluviales de votre projet.

Suite à notre entrevue de ce jour, et après examen du dossier que vous m'avez transmis, je vous informe que nous donnons une suite favorable à votre raccordement au réseau public des eaux pluviales, aux conditions suivantes:

débit de fuite de 3 l / s / ha , soit un volume de stockage de 2088 m3 , avec un débit de fuite de 15 l/s pour une pluie dimensionnant de retour 30 ans .

L'autorisation de rejet correspondante sera établie prochainement et vous sera transmise.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Patrick LECOURT
Responsable pôle réseaux - contrôle ANC
Direction du cycle de l'eau
Ville de Blois / Communauté d'Agglomération de Blois - Agglopolys
02 18 14 24 19

www.blois.fr / www.agglopolys.fr